

Conseil des gouverneurs
Conférence générale

GOV/2025/41-GC(69)/8

Distribution générale
Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE 2025

Rapport du Directeur général

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2025/41-GC(69)/8
28 juillet 2025

Distribution générale
Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 14 de l'ordre du jour provisoire
(GC(69)/1 et Add.1)

Rapport sur la sécurité nucléaire 2025

Rapport du Directeur général

Résumé

- Conformément à la résolution GC(68)/RES/9, un rapport présentant les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et mettant en lumière les résultats importants obtenus dans le cadre du Plan sur la sécurité nucléaire au cours de la période considérée est soumis au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale pour examen.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport.

Rapport sur la sécurité nucléaire 2025

Rapport du Directeur général

A. Généralités

1. Le présent rapport a été établi pour la 69^e session ordinaire (2025) de la Conférence générale comme suite à la résolution GC(68)/RES/9, dans laquelle la Conférence générale a prié le Directeur général de lui présenter un rapport sur les activités entreprises par l'Agence dans le domaine de la sécurité nucléaire et sur les autres faits pertinents survenus entre-temps. Il couvre la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

2. La responsabilité de la sécurité nucléaire dans un État incombe entièrement à ce dernier. Conformément à son rôle central dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire dans le monde et la coordination des activités internationales dans le domaine de la sécurité nucléaire, l'Agence a continué d'aider les États qui le demandent à établir et à maintenir des régimes de sécurité nucléaire efficaces et durables, tout en évitant les doublons et les chevauchements¹.

3. Pendant la période considérée, l'Agence a continué de mener des activités au titre du *Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025*, que le Conseil des gouverneurs a approuvé en septembre 2021 et dont la Conférence générale a pris note à sa 65^e session ordinaire, en septembre 2021².

4. Tout au long de la période considérée, l'Agence a participé à des réunions bilatérales et multilatérales avec les États Membres pour discuter du processus et de la portée du Plan sur la sécurité nucléaire avant l'élaboration de sa prochaine version, qui couvrira la période 2026-2029, et qui devait être soumise au Conseil des gouverneurs en septembre 2025³.

5. Le présent rapport vise à compléter le *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2025*. En mars 2025, un rapport du Directeur général contenant le projet de *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2025* a été soumis au Conseil des gouverneurs. Le *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2025* sous sa forme définitive, établi à la lumière des débats tenus par le Conseil des gouverneurs, est présenté en tant que document d'information à la 69^e session ordinaire de la Conférence générale de l'Agence. Il décrit les tendances mondiales et les activités menées par l'Agence en 2024, met en lumière les résultats importants obtenus et présente les priorités définies et les activités connexes prévues par l'Agence et ses États Membres pour 2025 et au-delà en vue du renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde. Ces priorités sont énoncées dans le *Plan sur la sécurité nucléaire 2022-2025*, le projet de *Plan sur la sécurité nucléaire 2026-2029* et le programme et budget de l'Agence, avec leurs

¹ Voir le paragraphe 1 de la résolution GC(68)/RES/9.

² Voir le paragraphe 4 de la résolution GC(68)/RES/9.

³ Voir le paragraphe 4 de la résolution GC(68)/RES/9.

effets, produits, échéances et indicateurs de performance. L'Agence a organisé des réunions bilatérales et multilatérales où diverses questions ont été examinées, concernant notamment le Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire, le Rapport sur la sécurité nucléaire et le Plan sur la sécurité nucléaire. En consultation avec les États Membres, la complémentarité et la date de parution des différents rapports, dans les limites de leurs champs d'application et dans un souci de limiter autant que possible les redondances, ont été prises en considération lors de l'élaboration du *Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire 2025* et du présent rapport⁴.

B. Intervention face aux enjeux et risques actuels et évolutifs en matière de sécurité nucléaire



Une équipe du Service consultatif international sur la protection physique en visite à la centrale nucléaire de Mihama dans la préfecture de Fukui (Japon), en juillet 2024. (Photo : centrale nucléaire de Mihama)

6. Afin d'élaborer des orientations et des publications techniques, d'établir des réseaux de recherche et des bases de données, et de faciliter la formation pour aider les États Membres à appliquer des mesures efficaces face aux défis, risques et menaces actuels et évolutifs en matière de sécurité nucléaire, l'Agence a continué de mener plusieurs projets de recherche coordonnée (PRC)⁵ et a organisé plusieurs réunions de consultation à cet égard. Parmi les PRC figuraient les suivants :

- Amélioration de la maintenance, de la réparation et de l'étalonnage du matériel de détection des rayonnements ;
- Amélioration de la sécurité informatique des systèmes de détection des rayonnements ;
- Amélioration de la sécurité informatique des petits réacteurs modulaires et des microréacteurs ;
- Facilitation du commerce sûr et sécurisé à l'aide de la technologie de détection nucléaire – détection de matières nucléaires et radioactives et d'autres articles de contrebande ;

⁴ Voir les paragraphes 4, 8 et 22 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵ Voir les paragraphes 5, 32, 54, 56, 58 et 65 de la résolution GC(68)/RES/9.

- Amélioration de la sécurité des matières radioactives tout au long du cycle de vie ainsi que des installations associées et des activités connexes ;
- La criminalistique nucléaire pour faire le lien entre le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et le laboratoire de criminalistique nucléaire ;
- Sécurité nucléaire des réacteurs de recherche et des installations associées ;
- Incidences des articles contrefaits, frauduleux et suspects sur la sécurité nucléaire ; et
- Mesures de prévention et de protection contre les menaces internes aux installations nucléaires.

7. En 2025, un nouveau PRC transversal intitulé « Incidences des drones aériens, terrestres et maritimes sur la sécurité nucléaire » a été lancé, portant à la fois sur l'utilisation de ces systèmes et les contre-mesures. En outre, un nouveau PRC intitulé « Renforcement de la sécurité informatique des applications de l'intelligence artificielle pour les technologies nucléaires » a été approuvé en 2025⁶.

8. Pendant la période considérée, l'Agence a continué d'accorder une grande importance à la planification et la mise en œuvre de ses services et missions consultatifs, notamment du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire (INSServ), du Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) et de la mission consultative sur l'infrastructure réglementaire de sûreté radiologique et de sécurité nucléaire (RISS). Ces diverses missions se font à la demande des États Membres et en coordination avec eux, ce qui leur permet de bénéficier des compétences étendues de l'Agence et de leurs pairs qui examinent des questions telles que l'identification des prescriptions du cadre de sécurité nucléaire pour les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire ; la mise en œuvre des instruments internationaux ; les orientations de l'Agence sur la protection physique des matières nucléaires et autres matières radioactives, des installations associées et des activités connexes ; et la mise en place et l'amélioration des infrastructures réglementaires pour la sécurité des matières radioactives, et leur donnent des conseils sur ces points. Pendant la période considérée, l'Agence a effectué une mission INSServ, cinq missions IPPAS et trois missions RISS⁷.

9. L'Agence continuera de favoriser l'étude des applications de l'intelligence artificielle (IA) afin d'aider à surmonter certaines difficultés et à utiliser l'IA de manière sécurisée dans les technologies nucléaires. Pendant la période considérée, plusieurs réunions sur l'IA ont été organisées pour examiner les corrélations avec la sécurité nucléaire – notamment une réunion du Groupe de travail sur l'IA du Réseau international pour l'innovation à l'appui des centrales nucléaires en exploitation, qui a été l'occasion de faire le point sur les problèmes de cybersécurité que posent les applications d'IA et d'en discuter⁸.

10. Au cours de la période considérée, l'Agence a poursuivi l'élaboration d'un document technique provisoirement intitulé *Safety and Security Implications of the Use of Artificial Intelligence in Nuclear Installations*. Cette publication portera sur l'utilisation de l'IA dans les centrales nucléaires, les réacteurs de recherche et les installations du cycle du combustible et prendra notamment en compte des considérations relatives à la sécurité concernant l'emploi de l'IA dans les installations nucléaires⁹.

⁶ Voir les paragraphes 5, 6, 54 et 58 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁷ Voir les paragraphes 5 et 60 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁸ Voir les paragraphes 5 et 6 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁹ Voir les paragraphes 5, 6 et 28 de la résolution GC(68)/RES/9.

11. L'Agence a participé à un atelier national sur l'amélioration de la sécurité nucléaire et des cadres réglementaires, organisé sur le thème « Intégrer l'IA et faire face aux nouvelles menaces », à Riyad en janvier 2025¹⁰.

12. À l'issue de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire ayant pour thème « Façonner l'avenir » (ICONS 2024), organisée à Vienne, en mai 2024, l'Agence a entrepris de nombreuses activités pour que les résultats de cet événement puissent être conservés en vue d'une utilisation ultérieure. À cette fin, elle a mené une enquête, en novembre 2024, afin de comprendre quels en étaient les principaux effets du point de vue des participants. En outre, elle a organisé en ligne, en février 2025, une réunion de consultation sur les résultats de la Conférence ICONS 2024, au cours de laquelle les présidents de toutes les séances techniques étaient invités à faire part de leurs observations et à dégager des idées clés. Les commentaires recueillis au cours de l'enquête et de la réunion de consultation permettront de planifier en connaissance de cause les futures conférences ICONS et d'autres conférences portant sur la sécurité nucléaire, notamment deux qui sont prévues en 2026 – la Conférence internationale sur la cybersécurité dans le monde nucléaire ayant pour thème « Sécuriser l'avenir » et la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité du transport des matières nucléaires ou radioactives. Ces conférences auront pour objet de consolider les progrès accomplis dans ces domaines relevant de la sécurité nucléaire qui évoluent rapidement. D'autres résultats de la Conférence ICONS 2024 ont été pris en considération durant l'élaboration du *Plan sur la sécurité nucléaire pour 2026-2029*¹¹.

13. Afin de poursuivre le dialogue tourné vers l'avenir de la sécurité nucléaire, entamé lors de la Conférence ICONS 2024, l'Agence a annoncé, en mai 2025, le lancement d'un ensemble de webinaires sur le thème « Sécurité nucléaire : au-delà de l'ICONS 2024 »¹².

¹⁰ Voir les paragraphes 5, 6 et 18 de la résolution GC(68)/RES/9.

¹¹ Voir les paragraphes 8, 9, 44, 55 et 61 de la résolution GC(68)/RES/9.

¹² Voir le paragraphe 9 de la résolution GC(68)/RES/9.

C. Renforcement des instruments juridiques, des cadres législatifs et réglementaires nationaux et de la coopération internationale



La dixième réunion technique des représentants des États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et à son amendement s'est tenue à Vienne, en novembre 2024. (Photo : I. Khursid/AIEA)

14. En novembre 2024, l'Agence a organisé, à Vienne, une réunion technique des représentants des États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et à son amendement (A/CPPMN) – réunion des points de contact – pour faciliter des échanges de vues et de données d'expérience sur diverses questions relevant du champ d'application de ces deux instruments¹³.

15. Immédiatement après la réunion annuelle des points de contact tenue à Vienne, en novembre 2024, l'Agence a organisé une réunion technique destinée à promouvoir l'universalisation de la CPPMN et de son amendement, qui a permis aux participants d'échanger des vues sur des expériences pratiques et sur les enseignements tirés de l'adhésion à ces deux instruments et de leur mise en œuvre¹⁴.

16. Au cours de la période considérée, l'Agence a conçu divers exercices en vue de débats politiques de haut niveau fondés sur des scénarios visant à illustrer l'importance de l'adhésion à la CPPMN et à l'A/CPPMN et de leur mise en œuvre, à répondre aux défis propres à chaque région et à fournir une assistance adaptée aux besoins des États Membres¹⁵.

17. Ces exercices ont aussi permis d'actualiser des supports utilisés dans des ateliers régionaux afin d'en améliorer l'interactivité. Une nouvelle séance s'appuyant sur ces supports actualisés a été ajoutée au programme des ateliers régionaux de promotion de l'universalisation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires organisés par l'Agence à Luang Prabang (République démocratique populaire lao), en août 2024, à Rio de Janeiro (Brésil), en octobre 2024, à La Havane, en

¹³ Voir le paragraphe 14 de la résolution GC(68)/RES/9.

¹⁴ Voir le paragraphe 14 de la résolution GC(68)/RES/9.

¹⁵ Voir le paragraphe 14 de la résolution GC(68)/RES/9.

avril 2025 et à Dar es-Salaam, en juin 2025. Les participants se sont aussi penchés sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, en coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime¹⁶.

18. Des réunions ont été organisées avec des parlementaires et des décideurs de la Gambie, en février 2025, et de la Zambie, en mai 2025, pour les sensibiliser à la nécessité d'une adhésion à la CPPMN et à l'A/CPPMN et pour repérer d'éventuels obstacles à cette démarche afin que, depuis Vienne, l'Agence puisse apporter une assistance adaptée à chacun de ces pays. En outre, des parlementaires de la Gambie et de la Zambie ont participé à la Conférence internationale sur la participation des parties intéressées aux programmes électronucléaires, tenue en mai 2025¹⁷.

19. Le fonds documentaire sur la CPPMN et l'A/CPPMN créé dans le cadre de la Conférence des Parties à l'A/CPPMN de 2022, notamment les documents préparatoires et finals de la conférence, se trouve sur le Portail d'information sur la sécurité nucléaire (NUSEC) afin que les États Membres puissent facilement le consulter. Au cours de la période considérée, un pays, le Libéria, a déposé son instrument d'adhésion à la CPPMN en septembre 2024, et deux pays, le Libéria et la Mongolie, ont déposé leur instrument de ratification de l'A/CPPMN en septembre 2024 et en avril 2025, respectivement¹⁸.

20. Au cours de la période considérée, l'Agence a entamé les préparatifs de la deuxième Conférence sur l'A/CPPMN, conformément à l'article 16.2 de la Convention, qui se tiendra à Vienne, en avril 2027¹⁹.

21. À leur demande, l'Agence a aidé la Colombie, la Côte d'Ivoire, El Salvador, l'Équateur, les Fidji, le Honduras, l'Ouganda, la République dominicaine, Sainte-Lucie, Sri Lanka, le Turkménistan, le Viet Nam et le Yémen à élaborer les cadres législatifs et réglementaires nationaux de la sécurité nucléaire²⁰.

22. L'Agence a organisé deux réunions d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire, à Vienne, en octobre 2024 et en mai 2025, auxquelles ont participé des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'initiatives œuvrant dans ce domaine. Ces réunions avaient pour objet de faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et de recenser les domaines de coopération en matière de sécurité nucléaire pour garantir une utilisation efficace des ressources, éviter les doublons et les chevauchements et renforcer la coopération²¹.

23. Un atelier interrégional sur l'échange d'informations et la coopération en matière de sécurité nucléaire, organisé à l'intention des États riverains de la Méditerranée, s'est tenu à Tunis, en octobre 2024. Au cours de la période considérée, en mai 2025, un atelier régional sur l'échange d'informations et la coopération en matière de sécurité nucléaire destiné aux pays d'Afrique de l'Ouest a été organisé à Cotonou (Bénin). L'objectif de ces ateliers était d'étayer les capacités nationales, régionales et internationales de prévention et de répression du trafic illicite des matières nucléaires et

¹⁶ Voir les paragraphes 14, 17 et 18 de la résolution GC(68)/RES/9.

¹⁷ Voir les paragraphes 14 et 18 de la résolution GC(68)/RES/9.

¹⁸ Voir les paragraphes 14 et 16 de la résolution GC(68)/RES/9.

¹⁹ Voir le paragraphe 15 de la résolution GC(68)/RES/9.

²⁰ Voir le paragraphe 18 de la résolution GC(68)/RES/9.

²¹ Voir les paragraphes 20 et 33 de la résolution GC(68)/RES/9.

autres matières radioactives, ainsi que les événements sur la sécurité nucléaire, en améliorant l'échange d'informations et la coordination²².

24. En avril 2025, l'Agence a accueilli, à Vienne, la 37^e réunion du Groupe de travail sur la surveillance aux frontières. Les participants ont continué de coordonner leurs actions sur les sujets liés à la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire²³.

D. Amélioration de la communication et élaboration d'orientations de l'Agence sur la sécurité nucléaire



L'AIEA a présenté un exposé sur les difficultés et les possibilités qui émergent à travers le monde dans le domaine de la sécurité nucléaire au cours d'un atelier consacré à cette dernière dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, organisé par la Commission jordanienne de l'énergie atomique et la Nuclear Threat Initiative, sous l'égide de Son Altesse Royale, le Prince El Hassan Bin Talal. (Photo : R. Busquim e Silva/AIEA)

25. L'Agence a continué de communiquer activement sur ses activités relatives à la sécurité nucléaire via les plateformes disponibles, notamment son site web, les médias sociaux et le NUSEC. Plus précisément, elle a publié sur son site web 7 communiqués de presse, 18 articles et 2 vidéos sur des sujets portant sur la sécurité nucléaire, ainsi que 60 annonces sur NUSEC. Toutes les missions IPPAS et INSServ menées dans les États Membres ont été présentées aux médias et au grand public dans des communiqués de presse, sous réserve des accords de confidentialité conclus entre l'Agence et ses États Membres. De nouvelles publications touchant à la sécurité ont été annoncées à un large public sur les comptes des médias sociaux de l'Agence²⁴.

²² Voir les paragraphes 20, 33 et 50 de la résolution GC(68)/RES/9.

²³ Voir les paragraphes 20, 33 et 50 de la résolution GC(68)/RES/9.

²⁴ Voir le paragraphe 21 de la résolution GC(68)/RES/9.

26. Au cours de la période considérée, l'Agence a conçu de nouveaux supports de communication axés sur la sécurité nucléaire, notamment une infographie au sujet du *Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025* rendant compte des résultats obtenus et des jalons posés, et elle a actualisé d'autres supports de communication dans ce même domaine, comme des brochures. Par exemple, dans la brochure sur l'initiative Rayons d'espoir, elle a ajouté une partie consacrée au cours dispensé au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire de l'Agence, qui permet de renforcer les compétences des participants concernant l'utilisation sécurisée des sources radioactives de haute activité en médecine. En outre, l'Agence a mis en ligne sur son site web une vidéo intitulée « How the IAEA Advises Countries on the Protection of Nuclear Sites », qui montre comment elle conseille les pays en matière de protection des sites nucléaires, et elle offre la possibilité de faire une visite virtuelle de son Laboratoire du matériel de détection et de surveillance en matière de sécurité nucléaire²⁵.

27. L'Agence a présenté son programme sur la sécurité nucléaire aux parties prenantes nationales dans le cadre de visites officielles – au Brésil, en septembre 2024, en Thaïlande, en octobre 2024, et au Cambodge, en février 2025. Elle l'a aussi présenté, ainsi que les activités y afférentes, pendant un événement consacré à la sécurité nucléaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sur le thème « Suivre l'évolution du monde », organisé par la Nuclear Threat Initiative et la Commission jordanienne de l'énergie atomique à Amman, en avril 2025²⁶.

28. Au cours de la période considérée, des organes de presse du monde entier ont contacté l'Agence pour présenter des informations sur la sécurité nucléaire, notamment dans le cadre d'un entretien consacré à la Base de données de l'Agence sur les incidents et les cas de trafic (ITDB), paru dans le numéro de décembre 2024 de *1540 Compass*, revue électronique publiée par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice ; d'un entretien pour le podcast de l'Autorité fédérale de réglementation nucléaire des Émirats arabes unis intitulé « Nuclear security from the IAEA perspective », traitant de la façon dont l'Agence entend assurer la sécurité nucléaire, réalisé en décembre 2024 ; et d'entretiens avec des médias internationaux, notamment sous forme d'un podcast sur la technologie de détection²⁷.

29. La sécurité nucléaire a été abordée lors de plusieurs conférences internationales accueillies par l'Agence, à Vienne, notamment la Conférence internationale sur la gestion des connaissances nucléaires et la mise en valeur des ressources humaines portant sur le thème « Défis et possibilités » (juillet 2024), la Conférence internationale sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications (octobre 2024), la Conférence internationale sur les réacteurs de recherche organisée sur le thème « Réalisations et expérience – la voie vers un avenir durable » (novembre 2024), la Conférence internationale sur le rôle des organismes d'appui technique et scientifique (TSO) dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires ayant eu pour thème « Défis à relever et occasions à saisir dans un monde en évolution rapide » (décembre 2024) et la Conférence internationale sur la participation des parties intéressées aux programmes électronucléaires (mai 2025). L'intégration au programme de ces conférences de sujets liés à la sécurité nucléaire souligne l'importance de celle-ci dans la promotion des utilisations pacifiques des technologies nucléaires²⁸.

30. En décembre 2024 et en juin 2025, l'Agence a réuni à Vienne le Comité des orientations sur la sécurité nucléaire, en offrant la possibilité de suivre la réunion en ligne. Lors de ces réunions, le Comité s'est prononcé sur les propositions de révision de publications de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, a approuvé des projets de publication à soumettre aux États Membres pour observations et à

²⁵ Voir le paragraphe 21 de la résolution GC(68)/RES/9.

²⁶ Voir le paragraphe 21 de la résolution GC(68)/RES/9.

²⁷ Voir les paragraphes 21 et 50 de la résolution GC(68)/RES/9.

²⁸ Voir les paragraphes 21, 28 et 45 de la résolution GC(68)/RES/9.

envoyer aux services d'édition, et il a validé de nouvelles propositions et des projets de publication en lien avec la sécurité nucléaire dans la collection Normes de sûreté de l'Agence. Les deux réunions comportaient en outre une séance consacrée à l'interface sûreté-sécurité²⁹.

31. L'Agence continue de s'employer à améliorer l'ensemble des publications de la collection Sécurité nucléaire, accordant une attention particulière à une publication de la catégorie Fondements de la sécurité nucléaire, *Objectif et éléments essentiels du régime de sécurité nucléaire d'un État* (n° 20 de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA) et à trois publications de la catégorie Recommandations de la collection Sécurité nucléaire (nos 13, 14 et 15). Au cours de la période considérée, l'Agence a mené, à Vienne, deux séries de réunions de consultation, soit au total huit réunions, deux pour chacune des publications les plus importantes de la collection Sécurité nucléaire³⁰ :

- deux réunions de consultation sur la révision de la publication de la collection Sécurité nucléaire intitulée *Recommandations de sécurité nucléaire sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires* (INFCIRC/225/Révision 5, n° 13 de la collection Sécurité nucléaire), en avril et en mai 2025 ;
- deux réunions de consultation sur la révision de la publication de la collection Sécurité nucléaire intitulée *Recommandations de sécurité nucléaire relatives aux matières radioactives et aux installations associées* (n° 14 de la collection Sécurité nucléaire), en avril et en juin 2025 ;
- deux réunions de consultation sur la révision de la publication de la collection Sécurité nucléaire intitulée *Recommandations de sécurité nucléaire sur les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire* (n° 15 de la collection Sécurité nucléaire), en mars et en mai 2025 ; et
- deux réunions de consultation sur la révision de la publication de la catégorie Fondements de la sécurité nucléaire de la collection Sécurité nucléaire intitulée *Objectif et éléments essentiels du régime de sécurité nucléaire d'un État* (n° 20 de la collection Sécurité nucléaire), en février et en mai 2025.

32. L'Agence a intégré toutes les nouvelles publications contenant des orientations sur la sécurité nucléaire dans l'Interface utilisateur en ligne sur la sûreté et la sécurité nucléaires. Toutes les dernières versions des publications de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA peuvent être consultées dans leur intégralité sur cette plateforme de connaissances³¹.

33. L'Agence a poursuivi la rédaction d'une publication, première du genre à être à la fois un guide de sûreté et un guide d'application de la sécurité nucléaire, sur la gestion des interfaces entre ce domaine et la sûreté nucléaire et radiologique³².

34. Au cours de la période considérée, l'Agence a poursuivi l'élaboration de trois publications de la collection Rapports techniques consacrées aux interfaces entre sûreté et sécurité et provisoirement intitulées *Use of Safety Analysis Approaches to Support Nuclear Security at Nuclear Installations* ; *Safety, Security and Safeguards by Design in Small Modular Reactors* ; et *Design Safety and Security Considerations for Transportable Nuclear Power Plants*³³.

²⁹ Voir les paragraphes 23 et 28 de la résolution GC(68)/RES/9.

³⁰ Voir le paragraphe 27 de la résolution GC(68)/RES/9.

³¹ Voir le paragraphe 28 de la résolution GC(68)/RES/9.

³² Voir le paragraphe 28 de la résolution GC(68)/RES/9.

³³ Voir le paragraphe 28 de la résolution GC(68)/RES/9.

35. Le Secrétariat a continué de recueillir des informations techniques en retour et les enseignements tirés des difficultés rencontrées dans des installations nucléaires au cours de l'application concrète des normes de sûreté et des orientations sur la sécurité nucléaire lors d'un conflit armé élaborées par l'Agence³⁴.

36. La sécurité nucléaire est un aspect pris en compte dans l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaires (NHSI) de l'Agence. Des spécialistes nationaux de ce domaine participent à tous les volets de l'initiative, y compris à l'élaboration d'un document technique de l'AIEA relatif à un examen réglementaire multinational préalable à l'octroi d'une licence, qui pourrait aussi porter sur les aspects de la conception d'un réacteur liés à la sûreté et à la sécurité. En octobre 2024, il a été annoncé que l'initiative se doterait d'un groupe de travail sur la sécurité nucléaire, qui aura pour objectif d'améliorer la collaboration internationale au cours des examens réglementaires en déterminant les questions de sécurité nucléaire présentant un intérêt commun pour les États participants et en mettant en commun des approches réglementaires, de bonnes pratiques et les enseignements tirés en lien avec la sécurité des petits réacteurs modulaires (SMR). Le groupe mettra également au point des approches communes pour les examens réglementaires de la sécurité des SMR, portant notamment sur les règles de sécurité informatique et s'appuyant sur les données d'expérience échangées dans le cadre de la coopération en matière de réglementation. Sa première réunion virtuelle s'est tenue en mars 2025 et une réunion en présentiel a été organisée à Vienne, en juin 2025. En outre, une autre réunion virtuelle s'est tenue en avril 2025 avec tous les autres groupes de travail du volet réglementaire de la NHSI, l'objectif étant de se mettre à jour, d'encourager l'échange de connaissances et de faciliter la collaboration et les débats entre spécialistes de la sûreté et de la sécurité³⁵.

37. La Conférence internationale sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications qui s'est tenue à Vienne, en octobre 2024, a consacré tout un volet aux questions de la sécurité nucléaire appliquée aux SMR, sous forme de séances portant à la fois sur la protection physique et la sécurité informatique appliquée à la sécurité nucléaire, notamment quatre axées sur la réglementation dans ce dernier domaine, la sécurité informatique, la sécurité nucléaire dès la conception et les perspectives des parties prenantes concernant la sécurité des SMR³⁶.

³⁴ Voir le paragraphe 30 de la résolution GC(68)/RES/9.

³⁵ Voir les paragraphes 28 et 32 de la résolution GC(68)/RES/9.

³⁶ Voir les paragraphes 28 et 32 de la résolution GC(68)/RES/9.

E. Promotion d'une culture de sécurité nucléaire et renforcement de la formation théorique et pratique



Les participants à la réunion du Réseau FLO qui s'est tenue en Égypte, en octobre 2024, ont mis en commun des approches novatrices visant à renforcer les capacités de détection.

(Photo : Autorité égyptienne de réglementation nucléaire et radiologique)

38. L'Agence a organisé un atelier national sur la culture de sécurité nucléaire dans la pratique, à Belgrade en septembre 2024³⁷.

39. Au cours de la période considérée, l'Agence s'est attachée à améliorer son offre de cours et d'ateliers de formation de formateurs afin d'intensifier les effets des activités de renforcement des capacités³⁸. Elle a organisé plusieurs formations de formateurs, notamment :

- un cours de formation de formateurs sur les mesures de sécurité nucléaire et les dispositions en matière d'intervention d'urgence lors de grandes manifestations publiques, au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en juillet 2024 ;
- un cours de formation de formateurs sur la planification des interventions d'urgence pour les installations où sont utilisées ou entreposées des matières nucléaires, au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en septembre et octobre 2024 ;
- deux cours de formation de formateurs sur les grandes manifestations publiques pour des spécialistes de l'équipement, au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en septembre et octobre 2024 et en juin 2025 ;
- un cours international sur la formation des adultes et le renforcement des compétences pédagogiques, à Islamabad, en décembre 2024 ;
- un cours national de formation de formateurs sur la sécurité du transport des matières nucléaires et radioactives destiné au Soudan, à Vienne, en avril 2025 ; et

³⁷ Voir le paragraphe 34 de la résolution GC(68)/RES/9.

³⁸ Voir les paragraphes 35, 44 et 57 de la résolution GC(68)/RES/9.

- un cours de formation de formateurs sur les mesures de sécurité nucléaire et les dispositions en matière d'intervention d'urgence lors de grandes manifestations publiques, au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en juin 2025.

40. L'Agence continue de produire des modules de formation en ligne et d'organiser certains événements techniques en mode entièrement virtuel ou sous forme hybride. Au cours de la période considérée, plus de 4 000 utilisateurs ont suivi jusqu'au bout 6 400 modules d'apprentissage en ligne. Sur la même période, l'Agence a dispensé 144 formations à la sécurité nucléaire, dont 8 entièrement en ligne ou sous forme hybride³⁹.

41. Au cours de la période considérée, des réunions techniques des modules régionaux du Réseau international de centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire (Réseau NSSC) ont été organisées pour le réseau de la région Asie, à Daejeon (République de Corée), en juillet 2024 ; pour le groupe sous-régional des nations de l'Asie du Sud-Est, à Bangkok, en septembre 2024 ; pour les États arabes du groupe sous-régional de l'Asie, à Vienne, en octobre 2024, et pour le réseau de la région Afrique, au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en mai 2025. Les participants ont collaboré à la mise au point définitive du mandat des groupes régionaux, décidant ainsi des activités à mener en 2024 et en 2025 et déterminant leur degré de priorité, notamment s'agissant des possibilités de collaboration⁴⁰.

42. La réunion des responsables du Réseau NSSC s'est tenue en janvier 2025. Les membres du Bureau du Réseau NSSC ont planifié et classé par ordre de priorité les événements de l'année en cours, dont la réunion annuelle qui doit se tenir en Égypte. Ils ont également établi le programme des ateliers, des cours et des échanges techniques multilatéraux jusqu'en 2028⁴¹.

43. Au cours de la période considérée, quatre nouveaux membres établis en Hongrie, au Liban, au Nigéria et au Sénégal, ont rejoint le Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN), qui compte maintenant 214 établissements de 75 États Membres et 14 observateurs. L'Agence a organisé deux réunions techniques de l'INSEN, à savoir la réunion du groupe de travail organisée à Vienne, en août 2024, et la réunion annuelle, qui s'est tenue en ligne, en octobre 2024. Lors de la réunion annuelle, des membres de l'INSEN ont présenté des exposés, et les discussions ont porté essentiellement sur la sécurité nucléaire des SMR, le rôle de l'IA et la gestion des connaissances nucléaires dans la formation théorique à la sécurité nucléaire, et l'égalité femmes-hommes dans le domaine de la sécurité nucléaire. La réunion a aussi porté sur l'élaboration des plans d'action des groupes de travail pour la période 2024-2025 et sur l'examen et l'approbation du mandat révisé de l'INSEN. En outre, trois nouveaux membres ont été accueillis lors de la réunion⁴².

44. La réunion des responsables de l'INSEN de 2025 s'est tenue à Vienne, en février de la même année. Les participants y ont évalué l'avancement du plan d'action de l'INSEN pour l'année en cours et examiné les activités des groupes de travail sur la sécurité nucléaire. Ils se sont aussi penchés sur les premiers préparatifs de la réunion annuelle 2025 de l'INSEN. Ils ont mis l'accent sur le soutien apporté aux acteurs de la sécurité nucléaire grâce au renforcement des partenariats entre l'INSEN, le Réseau NSSC et le Réseau international des agents et organismes de première ligne pour la détection en matière de sécurité nucléaire (Réseau FLO). En outre, à l'occasion de la célébration du 15^e anniversaire de l'INSEN, le concours INSEN for Youth, destiné aux jeunes, a été lancé en avril 2025. Il s'agit de

³⁹ Voir le paragraphe 36 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁴⁰ Voir le paragraphe 37 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁴¹ Voir le paragraphe 37 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁴² Voir les paragraphes 6, 32, 37 et 62 de la résolution GC(68)/RES/9.

susciter des vocations chez de futurs spécialistes de la sécurité nucléaire grâce à des formations théoriques et pratiques et à des initiatives de recherche proposées par l'INSEN et ses membres. Les lauréats du concours seront invités à la réunion annuelle 2025 de l'INSEN, recevront un témoignage de reconnaissance internationale et auront l'occasion de tisser des liens de collaboration et de s'épanouir sur les plans personnel et professionnel⁴³.

45. Trois réunions du Réseau FLO ont eu lieu au cours de la période considérée : une réunion internationale à Louxor (Égypte), en octobre 2024 ; la troisième réunion du groupe de travail pour la région Amérique latine dudit réseau à Santiago, en mai 2025, et la quatrième réunion du groupe de travail pour la région Afrique à Rabat, en juin 2025⁴⁴.

46. L'Agence continue à améliorer son offre de formation au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire en vue de renforcer les capacités des pays à lutter contre le terrorisme nucléaire. Au cours de la période considérée, 46 événements ont été organisés au Centre à l'intention de plus de 700 participants et experts. L'Agence poursuit son examen de tous les aspects relatifs à la viabilité à long terme du Centre, notamment la planification des ressources financières, et continue d'en tenir les États Membres informés. Au cours de la période considérée, 35 visites et séances d'information ont été organisées au Centre pour 575 visiteurs afin de tenir les États Membres informés des progrès accomplis⁴⁵.

⁴³ Voir le paragraphe 37 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁴⁴ Voir les paragraphes 37 et 56 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁴⁵ Voir le paragraphe 38 de la résolution GC(68)/RES/9.

F. Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de durabilité en matière de sécurité nucléaire et assistance en réponse aux besoins des États Membres



Événement organisé en ligne avec El Salvador en février 2025 pour sensibiliser les décideurs du pays aux questions de mise en place et de maintien dans la durée d'un régime national de sécurité nucléaire. (Photo : D. Calma/AIEA)

47. L'Agence continue d'appuyer partout dans le monde la mise en place de régimes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et durables, qui passe notamment par l'application des obligations découlant des instruments juridiques internationaux pertinents. Les missions relatives aux plans intégrés de durabilité en matière de sécurité nucléaire (INSSP) et les missions de sensibilisation de hauts responsables comptent parmi les principaux outils qu'elle utilise à cet effet⁴⁶.

48. Au cours de la période considérée, l'Agence a mené 15 missions d'examen d'INSSP au Burkina Faso, dans les Émirats arabes unis, au Ghana, au Kazakhstan, au Koweït, au Lesotho, en Mauritanie, au Monténégro, au Nigéria, au Paraguay, en République démocratique populaire lao, au Sénégal, au Tchad, au Togo et en Tunisie, et une mission de finalisation d'INSSP en Colombie. En outre, elle a effectué une mission visant à examiner l'état d'avancement du plan de mise en œuvre de l'INSSP en Albanie⁴⁷.

49. L'Agence a mené trois missions de sensibilisation aux INSSP à l'intention de décideurs au Burkina Faso, à El Salvador (en ligne) et en Mauritanie. Ces événements ont sensibilisé de hauts fonctionnaires et des décideurs des pays concernés à la thématique de la sécurité nucléaire et leur ont donné un aperçu du chemin à suivre pour mettre en place et maintenir durablement un régime national de sécurité nucléaire axé sur le contexte et les besoins de leurs pays respectifs et la fourniture éventuelle d'une assistance par l'Agence⁴⁸.

⁴⁶ Voir les paragraphes 39 et 42 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁴⁷ Voir le paragraphe 42 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁴⁸ Voir le paragraphe 42 de la résolution GC(68)/RES/9.

50. En juin 2025, l'Agence a mis en ligne un questionnaire d'autoévaluation, hébergé sur le Système de gestion des informations sur la sécurité nucléaire et conforme au cadre des INSSP, pour aider les États Membres à déterminer les domaines clés où la sécurité nucléaire doit être améliorée⁴⁹.

51. L'Agence a continué de s'employer à mettre au point un mécanisme volontaire permettant de mettre en correspondance les demandes d'assistance d'États Membres et les offres d'assistance d'autres États Membres, en faisant ressortir les besoins urgents et en tenant dûment compte de la confidentialité⁵⁰.

G. À l'appui d'un dialogue permanent sur la sécurité des matières nucléaires et radioactives et les nouvelles technologies



Séance de formation pendant le cours d'introduction à la sécurité tout au long du cycle de vie des matières radioactives et des installations associées utilisées dans le traitement du cancer, dispensé au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire en novembre 2024. (Photo : N. Reguigui/AIEA)

52. Au cours de la période considérée, l'Agence a répondu à des demandes de renforcement de la protection physique d'installations où sont utilisées et entreposées des sources radioactives de haute activité dans 12 États (30 installations), dont 1 nouvelle (3 installations). Elle a aidé à l'enlèvement de 9 sources radioactives de haute activité retirées du service dans 1 État, continué d'appuyer l'enlèvement de 12 sources radioactives de haute activité retirées du service en cours dans 6 États et entamé les préparatifs de l'enlèvement de 8 autres sources dans 6 États⁵¹.

⁴⁹ Voir le paragraphe 42 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵⁰ Voir les paragraphes 43 et 67 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵¹ Voir le paragraphe 44 de la résolution GC(68)/RES/9.

53. L'Agence a continué d'aider les États à sécuriser dans la durée leurs sources radioactives, y compris celles retirées du service, notamment pendant leur transport, en organisant plusieurs événements⁵², parmi lesquels :

- un cours régional sur la sûreté radiologique et la sécurité des matières radioactives pour les nouveaux responsables de la réglementation, d'une durée de six semaines, qui s'est tenu à Accra de mai à juillet 2024, à l'intention des États africains anglophones ;
- un cours international sur la conception et l'évaluation des systèmes de protection physique des matières radioactives et des installations associées, lequel s'est déroulé à Obninsk et à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), en juillet 2024 ;
- un atelier régional sur l'élaboration et la mise en œuvre de procédures pour l'octroi d'autorisations et les inspections des sources radioactives, organisé à Montevideo, en juillet 2024 ;
- deux cours nationaux sur la sécurité des matières radioactives en cours d'utilisation et d'entreposage, organisés à Rawalpindi (Pakistan), en juillet 2024, et à Bruxelles, en septembre 2024 ;
- trois exercices sur table sur la sécurité du transport, organisés à Tbilissi, en juillet 2024, à Bogota, en novembre 2024, et à Lusaka, en décembre 2024 ;
- un atelier régional sur l'organisation et la dotation en effectifs d'un organisme de réglementation réellement indépendant organisé à Vienne, en août 2024, pour les États des Caraïbes ;
- un cours régional d'introduction à la conception et à l'évaluation des systèmes de protection physique des matières radioactives et des installations associées, dispensé à Nairobi, en septembre 2024 ;
- deux ateliers régionaux sur la conduite d'une inspection de la sécurité du transport, qui se sont tous deux tenus en septembre 2024, l'un à La Havane et l'autre à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- un atelier international consacré à la planification de la sécurité du transport, organisé à Beijing, en octobre 2024 ;
- un cours régional sur la sécurité des matières nucléaires en cours de transport dans la région Europe, à Almaty (Kazakhstan), en octobre et novembre 2024 ;
- un cours international d'introduction à la sécurité tout au long du cycle de vie des matières radioactives et des installations associées utilisées dans le traitement du cancer, dispensé au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en novembre 2024 ; et
- un cours interrégional sur la sécurité du transport des matières nucléaires, organisé à Accra, en mars 2025.

54. L'Agence a apporté son concours à la troisième réunion consacrée au projet sur la sécurité nucléaire durant le transport des matières radioactives, qui s'est tenue à Santiago, en mars 2025, et au cours de laquelle a été élaboré un projet de guide technique. Cette publication conjointe de l'AIEA et du Forum ibéro-américain d'organismes de réglementation radiologique et nucléaire (FORO) contient des recommandations au sujet de l'élaboration et de la mise en place de prescriptions de sécurité nucléaire pour le transport intérieur des matières radioactives dans les pays membres du FORO. En outre, elle traite de l'incidence de ces recommandations sur les prescriptions de sûreté et celles d'entre elles qui contribuent à la sécurité⁵³.

⁵² Voir le paragraphe 44 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵³ Voir les paragraphes 20, 28 et 44 de la résolution GC(68)/RES/9.

55. L'Agence a continué de soutenir la construction de systèmes de stockage en puits au Ghana et en Malaisie, solution à la fois financièrement abordable et techniquement réalisable permettant le stockage sûr, sécurisé et permanent de sources radioactives scellées retirées du service⁵⁴.

56. Au 30 juin 2025, 153 États s'étaient engagés politiquement à appliquer le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et 140 d'entre eux avaient en outre fait part au Directeur général de leur intention d'agir de manière harmonisée conformément aux Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, qui complètent le Code. Au total, 153 États ont désigné des points de contact afin de faciliter l'exportation et l'importation de sources radioactives. En outre, 75 États ont fait savoir au Directeur général qu'ils entendaient agir de manière harmonisée conformément aux Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service, qui complètent le Code⁵⁵.

57. L'Agence a tenu deux réunions techniques régionales des points de contact en vue de faciliter l'importation et l'exportation de sources radioactives conformément aux Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, l'une pour la région Afrique à Windhoek, en septembre et octobre 2024, et l'autre pour la région Amérique à Buenos Aires, en juin et juillet 2025⁵⁶.

58. L'Agence a tenu deux réunions techniques régionales en vue d'un échange de données d'expérience et des enseignements tirés de l'application du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et des Orientations qui le complètent, l'une à Abou Dhabi, en octobre 2024, et l'autre à Victoria Falls (Zimbabwe), en novembre 2024⁵⁷.

59. L'Agence a organisé deux ateliers régionaux sur l'élaboration de politiques et de stratégies nationales concernant la gestion des sources radioactives scellées retirées du service à La Paz, en octobre 2024, et à Tachkent, en avril 2025. En outre, un atelier interrégional portant sur le même thème a été organisé à Vienne en juin et juillet 2025⁵⁸.

60. L'Agence a tenu une réunion à participation non limitée d'experts techniques et juridiques sur la mise en œuvre par les États des Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service, à Vienne, en juin 2025⁵⁹.

61. L'Agence a mené deux missions d'experts sur l'inventaire national des sources radioactives et la mise en place d'un entreposage temporaire sûr et sécurisé des sources radioactives scellées retirées du service, à Kingston, en février 2025 et à Douchanbé, en mai 2025⁶⁰.

62. L'Agence continue de conseiller et d'aider les États Membres, à leur demande, à réduire au minimum leurs stocks civils d'uranium hautement enrichi et à utiliser de l'uranium faiblement enrichi lorsque c'est techniquement et économiquement faisable⁶¹.

⁵⁴ Voir les paragraphes 44 et 45 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵⁵ Voir le paragraphe 46 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵⁶ Voir le paragraphe 46 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵⁷ Voir le paragraphe 46 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵⁸ Voir les paragraphes 46 et 47 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁵⁹ Voir les paragraphes 46 et 47 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁶⁰ Voir le paragraphe 47 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁶¹ Voir le paragraphe 59 de la résolution GC(68)/RES/9.

H. Utilisation de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic et fourniture de conseils sur l'évaluation des menaces



Plus de 100 points de contact désignés pour l'ITDB se sont retrouvés à Vienne, en octobre 2024. (Photo : V. Tafili/AIEA)

63. L'Agence a mis à disposition des synthèses analytiques trimestrielles concernant la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) et a publié, en février 2025, sa fiche d'information annuelle qui résume à l'intention du public les incidents consignés dans l'ITDB⁶².

64. L'Agence a organisé à Vienne, en octobre 2024, la réunion triennale des points de contact désignés par les États pour la Base de données sur les incidents et les cas de trafic, à laquelle se sont rendus 99 participants, venus de 76 États Membres et de 6 organisations internationales. À l'issue de la réunion, il a été proposé d'en augmenter la périodicité ainsi que celle de la formation des points de contact, d'accroître les activités de formation et de renforcement des capacités concernant l'ITDB proposées en ligne, et de tenir des réunions de consultation qui examineront certaines des structures utilisées pour les notifications à cette base de données⁶³.

65. Pendant la période considérée, l'Agence a traité en temps voulu 204 WebINF, 8 rapports soumis dans le contexte de grandes manifestations publiques et de nombreuses demandes ponctuelles de données et d'analyses issues de l'ITDB. Elle a également mené, auprès des États Membres qui ne participent pas à l'ITDB, des actions de sensibilisation pour les encourager à le faire, en les invitant à des ateliers régionaux et en intégrant des informations relatives à la base de données dans d'autres programmes tels que l'INSSP, l'IPPAS, l'INSServ et dans plusieurs de ses activités de formation afférentes à la sécurité nucléaire⁶⁴.

⁶² Voir le paragraphe 50 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁶³ Voir le paragraphe 50 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁶⁴ Voir les paragraphes 21 et 50 de la résolution GC(68)/RES/9.

66. L'Agence a dispensé un cours international sur les menaces internes à l'aide du modèle 3D de Shapash au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire en août 2024, en mars 2025 et en mai 2025⁶⁵.

67. L'Agence a participé à un atelier international sur les meilleures pratiques en matière d'atténuation de la cybermenace interne dans le secteur nucléaire, organisé à l'Institut mondial de sécurité nucléaire à Vienne, en septembre 2024⁶⁶.

68. L'Agence a organisé un atelier international sur l'évaluation de la menace et la menace de référence au Centre d'excellence pour la sécurité nucléaire sis à Chakri (Pakistan), en décembre 2024. Elle a également organisé deux ateliers régionaux à Dakar, en août 2024, et à Nairobi, en mai 2025, ainsi que quatre ateliers nationaux sur le même thème à Colombo, en août 2024, à Chisinau, en octobre 2024, à Yaoundé, en mars 2025, et à Tachkent, en juin 2025⁶⁷.

69. L'Agence a organisé à Dakar, en octobre 2024, un cours national sur les mesures de prévention et de protection contre les menaces internes pesant sur les matières radioactives et les installations associées⁶⁸.

⁶⁵ Voir le paragraphe 52 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁶⁶ Voir les paragraphes 52 et 54 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁶⁷ Voir le paragraphe 52 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁶⁸ Voir le paragraphe 52 de la résolution GC(68)/RES/9.

I. Renforcement de la sécurité de l'information et de la sécurité informatique



Participants à des travaux pratiques durant l'atelier régional sur l'élaboration de règlements de sécurité informatique tenu à Daejeon (République de Corée), en octobre 2024. (Photo : M. Hewes/AIEA)

70. L'Agence a organisé plusieurs cours sur la sécurité informatique durant la période considérée⁶⁹, notamment :

- des cours régionaux sur les fondements de la sécurité informatique aux fins de la sécurité nucléaire à Harare, en juillet 2024, à Paris, en décembre 2024, et à Istanbul (Türkiye), en juin 2025 ;
- un cours international sur les fondements de la sécurité informatique aux fins de la sécurité nucléaire à Vienne, en août 2024 ;
- des cours nationaux sur les fondements de la sécurité informatique aux fins de la sécurité nucléaire à Riyad et à Manille, en septembre 2024, à Chakri, en novembre 2024, et à Jakarta, en février 2025 ;
- des ateliers régionaux sur l'élaboration de règlements de sécurité informatique à Bogota et à Daejeon (République de Corée), en octobre 2024, et à Ankara, en avril 2025 ;
- un cours régional sur la sécurité informatique des systèmes de contrôle industriel aux fins de la sécurité nucléaire à Vienne, en décembre 2024 ;
- un cours régional sur la conduite d'inspections dans le domaine informatique à mener dans les installations nucléaires à Ibaraki (Japon), en mars 2025 ; et
- un cours national sur les interventions à mener en cas d'incident de sécurité informatique aux fins de la sécurité nucléaire à Amman, en mai 2025.

71. Les préparatifs de la Conférence internationale sur la cybersécurité dans le monde nucléaire, qui se tiendra à Vienne, en mai 2026, sur le thème « Sécuriser l'avenir », se poursuivent. Ils vont s'appuyer sur des recommandations formulées à la fois lors de l'édition de juin 2023 de cette conférence, qui s'est

⁶⁹ Voir le paragraphe 54 de la résolution GC(68)/RES/9.

tenue à Vienne sur le thème « La sécurité au service de la sûreté », et de l'édition 2024 de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire (ICONS 2024). Au cours de la période considérée, deux réunions du Comité du programme visant à faciliter la planification de la conférence ont eu lieu⁷⁰.

J. Aide au renforcement des capacités en matière de criminalistique nucléaire



L'atelier international intégré consacré à la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et à la criminalistique nucléaire s'est tenu au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en avril 2025. (Photo : Z. Yuan/AIEA)

72. Au cours de la période considérée, l'Agence a organisé plusieurs formations sur la criminalistique nucléaire⁷¹, dont :

- cinq ateliers régionaux sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives à Yaoundé, en juillet 2024, à Tbilissi, en novembre 2024, à Gaborone, en décembre 2024, à Buenos Aires, en mai 2025, et à Manille, en juin 2025 ;
- deux ateliers internationaux intégrés sur la conduite des opérations sur le lieu d'un délit impliquant des matières radioactives et la criminalistique nucléaire au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire, en juillet et août 2024 et en avril 2025 ;
- un atelier régional entre pairs sur la criminalistique nucléaire à Yogyakarta (Indonésie), en août 2024 ;
- deux cours régionaux d'introduction pratique à la criminalistique nucléaire, à Paris et à Budapest en septembre et octobre 2024 ;
- un cours international sur les méthodologies de criminalistique nucléaire à Karlsruhe (Allemagne), en octobre 2024 ; et

⁷⁰ Voir le paragraphe 55 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁷¹ Voir le paragraphe 56 de la résolution GC(68)/RES/9.

- deux cours régionaux d'introduction à la criminalistique nucléaire au Caire, en novembre 2024, et à Accra, en mai 2025.

73. L'Agence a organisé deux webinaires pour inciter des agents du monde entier à renforcer leurs capacités en criminalistique nucléaire. Le webinaire intitulé « La première semaine d'un examen de criminalistique nucléaire » a été organisé en février 2025 avec l'Office de l'atome pour la paix, à Bangkok. Le webinaire intitulé « Les deux premiers mois d'un examen de criminalistique nucléaire » a été organisé en avril 2025 avec le Laboratoire national Lawrence de Livermore (États-Unis d'Amérique). Ils ont tous deux donné aux participants des indications détaillées sur la conduite d'une enquête de criminalistique nucléaire⁷².

K. Assistance technique pour les grandes manifestations publiques et détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire



L'Agence a dirigé un atelier national sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de sécurité nucléaire destinées aux grandes manifestations publiques à Mexico, en février 2025. (Photo : B. Kaboro/AIEA)

74. Au cours de la période considérée, l'Agence a prêté son concours pour quatre grandes manifestations publiques⁷³.

75. L'Agence a organisé une réunion technique sur les enseignements tirés de ses 20 ans d'expérience en matière d'appui à de grandes manifestations publiques à Dubaï (Émirats arabes unis), en novembre 2024. Organisé conjointement par l'Autorité fédérale de réglementation nucléaire et la police de Dubaï, cet événement a attiré plus de 150 participants venus de 54 États Membres. Il leur a donné l'occasion de discuter, d'interagir et d'échanger dans un cadre international au sujet d'enseignements tirés de l'expérience, des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées par les États Membres au cours

⁷² Voir le paragraphe 56 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁷³ Voir le paragraphe 57 de la résolution GC(68)/RES/9.

de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes et de mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques⁷⁴.

76. L'Agence a utilisé les capacités du Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire pour accueillir, en décembre 2024, deux événements liés aux grandes manifestations publiques : un cours intitulé « Élaboration et mise en œuvre de systèmes et de mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques : présentation générale et démonstration technique », et un atelier international avec démonstration technique à l'intention de hauts responsables sur les mesures de sécurité nucléaire appliquées lors de grandes manifestations publiques⁷⁵.

77. En mars 2025, l'Agence a publié la brochure intitulée *IAEA Support to Cameroon for Nuclear Security Measures at the Africa Cup of Nations 2021* (IAEA-TDL-012), qui s'adresse aux autorités nationales telles que les forces de l'ordre, les agents des douanes, les services de sécurité et les organisations techniques compétentes et a pour objet de les aider à élaborer et à appliquer des mesures de sécurité lors d'une grande manifestation publique⁷⁶.

78. L'Agence a continué de répondre aux États Membres sollicitant des prêts ou des dons de détecteurs portatifs de rayonnements destinés à leurs systèmes de détection, et notamment à leur fournir une assistance en matière de sécurité nucléaire en prévision et à l'appui de grandes manifestations publiques, ainsi que des formations à l'utilisation, à la maintenance de première ligne et à l'étalonnage des détecteurs. Au cours de la période considérée, 5 États Membres ont obtenu du matériel de prêt ; sur plus de 1 590 articles de détection et de surveillance en matière de sécurité nucléaire dont l'Agence assure la maintenance, 428 au total ont été prêtés⁷⁷.

79. L'Agence a organisé deux ateliers régionaux sur l'élaboration d'un cadre national de gestion des interventions en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires ou autres matières radioactives, à Rio de Janeiro, en septembre et octobre 2024 et à Manama, en juin 2025, et un atelier international sur le même thème à Chiang Mai (Thaïlande), en mars 2025⁷⁸.

⁷⁴ Voir le paragraphe 57 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁷⁵ Voir le paragraphe 57 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁷⁶ Voir le paragraphe 57 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁷⁷ Voir le paragraphe 57 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁷⁸ Voir les paragraphes 18 et 65 de la résolution GC(68)/RES/9.

L. Renforcement de la planification interne à l'Agence et amélioration de la diversité du personnel



Une session de l'École internationale sur la sécurité nucléaire a été organisée pour les participantes au programme de bourses Marie Skłodowska-Curie à Vienne, en août 2024. (Photo : O. Hakam/AIEA)

80. Au cours de la période considérée, l'Agence a continué à renforcer son approche de la gestion axée sur les résultats à l'appui de la planification interne. Elle a ainsi mis en place des tests de connaissances avant et après certains cours afin de mesurer l'enrichissement des connaissances résultant de l'enseignement dispensé. Des enquêtes de suivi ont été menées six mois après la formation afin d'évaluer la manière dont les personnes en ayant bénéficié la mettaient en pratique. En outre, l'Agence a procédé à une évaluation complète de l'efficacité et de l'incidence de son programme de sécurité nucléaire, englobant notamment le Réseau NSSC, l'INSEN, le Réseau FLO, l'ITDB et le projet de prêts et de dons de matériel. Les données recueillies mettent en valeur certains résultats et permettent d'améliorer la planification du programme, notamment d'actualiser les supports de formation⁷⁹.

81. En outre, les résultats des enquêtes apportent aux parties prenantes, notamment aux donateurs, des informations sur les retombées du programme et le circuit de responsabilité. En respectant les principes de la gestion axée sur les résultats, l'Agence fait en sorte que la formation soit efficace et pertinente et qu'elle réponde aux besoins des États Membres. L'approche globale de la gestion axée sur les résultats appliquée au programme de sécurité nucléaire est mentionnée dans le *Rapport sur l'exécution du programme 2022-2023* de l'Agence, publié en août 2024⁸⁰.

82. Au cours de la période considérée, l'Agence a continué à mettre l'accent sur la parité femmes-hommes dans le domaine de la sécurité nucléaire en incluant des sessions sur le sujet dans les cours, les écoles de sécurité nucléaire et les réunions de l'INSEN. En outre, un webinaire intitulé « Enabling Gender Equality and Diversity in Nuclear Security by Supporting Women's Careers », qui portait sur les moyens de promouvoir l'égalité femmes-hommes et la diversité dans le domaine de la sécurité

⁷⁹ Voir le paragraphe 61 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁸⁰ Voir le paragraphe 61 de la résolution GC(68)/RES/9.

nucléaire en encourageant les femmes à poursuivre des carrières dans ce domaine, a été organisé dans le cadre de l'Initiative pour les femmes dans la sécurité nucléaire (WINSI), en décembre 2024⁸¹.

83. Au cours de la période considérée, 21 boursières du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie (MSCFP) ont continué de suivre des programmes de master dans des domaines touchant à la sécurité nucléaire et 5 boursières ont intégré la Division de la sécurité nucléaire pour leur stage⁸².

84. Au cours de la période considérée, l'Agence a organisé deux sessions de l'École internationale sur la sécurité nucléaire : l'une à Vienne, en août et septembre 2024, pour les boursières du MSCFP et l'autre à Trieste (Italie), en avril 2025. Ces sessions visaient à permettre à de jeunes professionnels des États Membres d'acquérir des connaissances de base sur la sécurité nucléaire. Les participants ont étudié un large éventail de sujets y afférents dans le cadre des présentations, des discussions de groupe, des analyses de scénario, des exercices pratiques et des visites techniques. Les sessions comportaient également des séances consacrées à la parité femmes-hommes dans le domaine de la sécurité nucléaire, dont des tables rondes organisées par la WINSI⁸³.

⁸¹ Voir le paragraphe 62 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁸² Voir le paragraphe 62 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁸³ Voir le paragraphe 62 de la résolution GC(68)/RES/9.

M. Appui à la modernisation des infrastructures et des technologies et réponse aux besoins de formation associés



Un atelier international sur l'élaboration d'un cadre national de gestion des interventions en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires ou d'autres matières radioactives s'est tenu à Chiang Mai, en mars 2025 [Photo : Office de l'atome pour la paix – OAP (Thaïlande)]

85. L'Agence a organisé, à Vienne, en février 2025, une réunion de consultation sur le questionnaire d'autoévaluation et le modèle de rapport du Service consultatif international sur la sécurité nucléaire. Les participants ont examiné ce questionnaire que remplissent les États Membres et dont se servent les experts lorsqu'ils préparent et mènent leur mission, et ils ont recommandé d'y apporter des modifications. Ils ont également examiné le modèle suivi par les experts quand ils rédigent un rapport de mission⁸⁴.

86. L'Agence a organisé quatre cours internationaux sur l'utilisation et la maintenance des instruments de détection portatifs au Centre de formation et de démonstration en matière de sécurité nucléaire : deux cours de base en août 2024 et en mars 2025 et deux cours avancés en juillet 2024 et en mai 2025⁸⁵.

87. L'Agence a organisé deux ateliers régionaux sur l'évaluation de l'architecture de détection en matière de sécurité nucléaire à Amman, en septembre 2024, et à Zagreb, en décembre 2024⁸⁶.

88. L'Agence a continué d'aider les États Membres à élaborer et à exécuter des plans d'intervention à l'échelle nationale en cas d'actes criminels ou intentionnels non autorisés mettant en jeu des matières nucléaires ou autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire. L'Agence a organisé à Vienne, en mars 2025, une réunion de consultation portant sur le plan d'intervention du Soudan et a mené à Da Nang (Viet Nam), en avril 2025, et à Nusa Dua (Indonésie), en mai 2025, des missions liées au plan d'intervention de chacun de ces pays⁸⁷.

⁸⁴ Voir le paragraphe 64 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁸⁵ Voir le paragraphe 65 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁸⁶ Voir le paragraphe 65 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁸⁷ Voir le paragraphe 65 de la résolution GC(68)/RES/9.

89. Au cours de la période considérée, l'Agence a continué de concevoir et de mettre à jour des outils scientifiques et technologiques et des applications mobiles pour répondre aux besoins des États Membres en matière de renforcement de leur régime de sécurité nucléaire. Ces outils (le Réseau intégré mobile de sécurité nucléaire, l'Outil d'évaluation de la quantité minimale détectable et du seuil d'alarme, l'Outil d'évaluation des alarmes déclenchées par des personnes, et les applications pour ordinateur ou téléphone de l'Outil d'évaluation des alarmes dues à des rayonnements et d'évaluation des produits) améliorent la prévention, la détection et les capacités d'intervention des États Membres⁸⁸.

N. Conclusions

90. L'Agence continue d'organiser toutes ses activités relatives à la sécurité nucléaire en fonction des priorités, dans la limite des ressources disponibles, et en veillant à protéger comme il se doit les informations confidentielles⁸⁹.

91. L'Agence continuera d'établir chaque année, en consultation avec les États Membres, le présent rapport et le Rapport d'ensemble sur la sécurité nucléaire qui se complètent, dans le cadre qui leur est imparti et dans le souci d'éviter au maximum les redondances, conformément aux résolutions sur la sécurité nucléaire⁹⁰.

⁸⁸ Voir le paragraphe 65 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁸⁹ Voir les paragraphes 61, 67 et 69 de la résolution GC(68)/RES/9.

⁹⁰ Voir le paragraphe 68 de la résolution GC(68)/RES/9.

Annexe

Tableau de concordance

Tableau de concordance entre les paragraphes de la résolution GC(68)/RES/9 portant sur les activités de l'Agence et les paragraphes du présent rapport

Par. de la résolution	Par. du rapport	Par. de la résolution	Par. du rapport
1	2	38	46
4	3, 4, 5	39	47
5	6, 7, 8, 9, 10, 11	42	47, 48, 49, 50
6	7, 9, 10, 11, 43	43	51
8	5, 12	44	12, 39, 52, 53, 54, 55
9	12, 13	45	29, 55
14	14, 15, 16, 17, 18, 19	46	56, 57, 58, 59, 60
15	20	47	59, 60, 61
16	19	50	23, 24, 28, 63, 64, 65
17	17	52	66, 67, 68, 69
18	11, 17, 18, 21, 79	54	6, 7, 67, 70
20	22, 23, 24, 54	55	12, 71
21	25, 26, 27, 28, 29, 65	56	6, 45, 72, 73
22	5	57	39, 74, 75, 76, 77, 78
23	30	58	6, 7
27	31	59	62
28	10, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 37, 54	60	8
30	35	61	12, 80, 81, 90
32	6, 36, 37, 43	62	43, 82, 83, 84
33	22, 23, 24	64	85
34	38	65	6, 79, 86, 87, 88, 89
35	39	67	51, 90
36	40	68	91
37	41, 42, 43, 44, 45	69	90



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

www.iaea.org

Agence internationale de l'énergie atomique

B.P. 100, Centre international de Vienne

1400 Vienne (Autriche)

Téléphone : (+43-1) 2600-0

Fax : (+43-1) 2600-7

Courriel : Official.Mail@iaea.org